

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/05/22/2014000527/justel>

Dossier numéro : 2014-05-22/50

Titre

22 MAI 2014. - Arrêté royal fixant les modalités relatives à la garantie bancaire prévue à l'article 19, § 5, alinéa 5, de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 28-04-2020 inclus.

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 03-09-2014 page : 70230

Entrée en vigueur : 01-11-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2020-03-31/08, art. 10, 002; En vigueur : 08-05-2020>